

# Pourquoi le logiciel libre en éducation ?

PREMIER DE TROIS - LA PHILOSOPHIE ET LES LICENCES

par Pierre Lachance, Benoit St-André, Jean-Pierre Tremblay, Euler, Pierre Couillard

Plusieurs personnes croient que le logiciel libre devrait être davantage utilisé dans le milieu de l'éducation. Dans une série de trois articles, LinuxÉdu-Québec tentera de donner une réponse à cette question.

Le premier article donnera une définition du logiciel libre ainsi qu'une idée des diverses licences de ce nouveau monde.

Dans un deuxième texte, nous ferons un parallèle entre la philosophie derrière le logiciel libre et celle de la « réforme » de l'éducation québécoise.

Puis, pour terminer, nous explorerons l'aspect du coût dans une optique de déplacement des sommes disponibles.



Objectifs de cette série de textes

Ce mémoire se veut un outil de référence pour toutes personnes oeuvrant dans le milieu de l'éducation et qui veut en savoir plus sur les logiciels libres et leur philosophie. De plus, nous voulons :

1. aider les gens à se faire une tête sur le logiciel libre en éducation.
2. démontrer les avantages du logiciel libre pour l'application du programme de formation de l'école québécoise.
3. suggérer une vision nouvelle d'une gestion d'un parc informatique compte tenu des sommes disponibles.
4. donner des ressources disponibles pour accompagner les

nouveaux utilisateurs de logiciels libres.

Un autre but de ce texte est de ne pas réinventer la roue, c'est-à-dire que nous mettrons en pratique ce que nous prônons en faisant des liens vers des articles externes pour bien expliquer nos points. En faisant un tel exercice, nous mettons l'intelligence collective de ce monde libre à contribution.



## Historique du logiciel libre

Nous croyons que le logiciel libre est une des manifestations contre l'appropriation de la connaissance par quelques individus. Que serait devenu le monde si les savants n'avaient pas partagés leurs connaissances avec la communauté ? Est-ce que nous aurions « avancé » au même rythme ? On peut se poser la même question avec les sources des logiciels libres : si ces sources n'avaient pas été ouvertes et disponibles, en serions-nous là aujourd'hui ?

GNU/Linux et les logiciels libres sont une démonstration que l'intelligence collective (sans structure réelle) peut réaliser des exploits aussi grands qu'une société « fermée » (avec une hiérarchie structurée). Pour plus d'informations à ce sujet, référez-vous à l'excellent essai [La cathédrale et le bazar](#) de Eric S. Raymond.

Pour avoir un aperçu de l'histoire du projet [GNU](#) (d'où origine la licence GPL), nous vous référons à un texte libre (<http://www.gnu.org/gnu/gnu-history.fr.html>) pour vous faire comprendre un peu plus que de simples dates.



## Qu'est-ce que le logiciel libre ?

Un logiciel libre (dans le sens de la [licence GPL](#), il y a d'autres [façons de le voir](#) le logiciel libre) est un logiciel

► que l'on peut exécuter pour tous les usages (commercial, éducatif,

individuel,...)

- ▶ dont on peut étudier le fonctionnement (pour ça, il faut donc avoir accès au code source)
- ▶ que l'on peut redistribuer librement
- ▶ que l'on peut modifier librement (la seule condition étant que l'on doit donner les mêmes droits à ceux qui reçoivent une version modifiée du logiciel que les droits que l'on a eu lorsque l'on a reçu le logiciel)

Un logiciel libre est donc un logiciel dont on possède le code source et dont la licence permet la libre redistribution de ces sources éventuellement modifiées. Le simple accès au code source ne suffit pas pour qu'un logiciel puisse être dit « libre » et la gratuité n'a rien à voir avec la liberté (on peut vendre un logiciel libre, tant que l'on donne accès aux sources et que l'on peut le redistribuer librement).

Prenez quelques minutes pour une recherche sur les logiciels libres sur Internet. Vous pourrez constater qu'on en retrouve à la tonne. Vous trouverez des logiciels libres qui font des tâches semblables aux logiciels propriétaires.

Saviez-vous qu'il y a plus que des logiciels outils libres ? En effet, il y a des systèmes d'exploitation libres (distributions GNU/Linux telles **Mandrake**, **RedHat**, **Suse** (pas totalement en GPL, merci inconnu ;o)), **Debian**, ...), des langages de programmation libre et des compilateurs (**Php**, **Perl**, ...), des serveurs web, de courriel, de base de données, de fichiers (**Apache** , **Postfix** , **Samba**, etc.) des bases de données (**MySQL**, **PostgreSQL** , etc.), des jeux de toutes sortes et même des œuvres littéraires (**Grokking The Gimp**).

Pour compléter nos informations, voici le lien vers un article de la Free Software Foundation qui définit bien ce qu'est le logiciel libre. <http://www.gnu.org/philosophy/free-....> Notez qu'il existe également d'autres philosophies proches du logiciel libre (l'Open source par exemple) qui ne sont pas toujours compatible avec celle-ci.



Les licences, qu'en est-il ?

Voici un sujet relativement complexe car on touche ici au côté légal du libre. Une des licences les plus fréquemment utilisée est la GNU General Public Licence (la GNU GPL). Le lien plus bas fait un bon tour

des différentes licences, mais nous tenterons une explication « très simplifiée », donc à ne pas prendre à la lettre.

La licence GPL (entre autres) se base sur les lois internationales du Copyright pour prendre effet. C'est une licence qui a presque 15 ans d'existence et qui a été testée maintes fois lors de procès par rapport à des violations de cette licence. Elle a été revue et améliorée plusieurs fois. Cette licence est solide et bien faite, la plupart des logiciels libres l'utilisent mais il en existe d'autres qui respectent aussi l'esprit du logiciel libre (voir le lien ci-bas)



Des questions qui reviennent souvent...

Question 1 : Est-ce qu'un logiciel sous licence libre aujourd'hui pourrait être vendu demain ?

Oui, car la licence ne concerne pas le prix, mais ce que l'on peut faire avec le logiciel. Si un logiciel est sous licence GPL par exemple, nous pouvons vendre le logiciel, mais l'acheteur pourra faire ce qu'il veut avec le dit logiciel, car il est encore sous la licence GPL. De plus, l'acheteur aurait sûrement pu trouver le logiciel sur l'internet, et ce sans frais.

Questions 2 : Est-ce que Linux pourra un jour être acheté par une grande compagnie et ne plus être gratuit ?

Linux n'est pas un objet mais un ensemble de logiciels qui sont libres. La liberté n'a aucun lien avec la gratuité ou le prix d'un logiciel. La preuve de cela est que l'on peut acheter en magasin une distribution Mandrake mais on peut aussi la télécharger gratuitement sur le web. Même si demain matin les concepteurs d'un logiciel libre décidaient de le vendre, ils devraient tout de même distribuer les sources et vous auriez pleinement le droit d'en faire des copies, de les modifier et de le redistribuer (gratuitement ou non).

Question 3 : Alors, comment les sociétés qui produisent ces logiciels font-ils des profits ?

Certaines d'entre elles vendent les logiciels libres (et ils ont le droit de le faire). Par exemple, vous pouvez acheter un CD de la distribution Linux

RedHat (mais aussi le télécharger). Ces compagnies offrent généralement un manuel et un peu de support en ligne inclus dans le prix que vous payez. D'autres compagnies optent pour un modèle de commercialisation du support - ils offrent le logiciel librement, mais ils vivent de la formation et du support de leurs applications (par exemple : la compagnie MySQL AB, qui fabrique le serveur de base de données MySQL). Dans d'autres cas, ce sont les gouvernements qui financent en partie le développement de logiciels ou de distributions, soit directement soit indirectement (on peut penser aux distributions **AbuEDU** financée par les organismes gouvernementaux régionaux français, ou à des initiatives comme le portfolio multimédia au primaire de Gilles G. Jobin financé en partie par le ministère de l'éducation du Québec)

Voici donc le lien : <http://www.gnu.org/philosophy/license-list.fr.html>

---

Voilà donc le côté philosophique et légaliste du logiciel libre, dans le prochain article nous aborderons l'aspect pédagogique.

© 2002-12-02 09:11:55 [ [Pierre Lachance](#), [Benoit St-André](#), [Jean-Pierre Tremblay](#), [Euler](#), [Pierre Couillard](#) ] Sauf avis contraire dans cet article, la permission de copier, distribuer et/ou modifier ce document est accordée suivant les termes de la Licence de documents libres ( [LDL](#) )